

La formation d'un danseur professionnel s'échelonne habituellement sur une période de huit à dix ans, et ce, particulièrement en ce qui concerne la danse classique. Idéalement, la formation professionnelle doit débiter vers l'âge de 10 ans, moment privilégié en raison du niveau de développement physique et intellectuel de l'élève. Sur le plan physique, il est alors suffisamment développé pour permettre l'intensification de son entraînement, tout en étant encore assez malléable pour garantir le développement optimal de ses qualités corporelles et techniques. Par ailleurs, il aura acquis la maturité nécessaire pour faire face aux exigences élevées de l'entraînement intensif en danse.

En raison de sa structure et de son niveau d'intervention, le programme Danse-Études de L'École de danse de Québec dispense l'enseignement d'une formation préprofessionnelle en danse classique et en danse contemporaine. Il répond par le fait même aux standards de formation du milieu professionnel de la danse.

L'École de danse de Québec est :

- reconnue par le ministère de l'Éducation pour son programme Danse-Études;
- reconnue par le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation pour son programme Danse-Interprétation de niveau collégial (AEC/DEC);
- accréditée par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec pour son secteur loisir;
- récipiendaire, en 1991, du Prix Ville de Québec décerné dans le cadre de l'événement annuel des Prix d'excellence des arts et de la culture;
- associée à La Rotonde, centre chorégraphique contemporain de Québec;
- dirigée par madame Dominique Turcotte, L.I.S.T.D. (Cecchetti), ancienne enseignante à l'École nationale de ballet du Canada.

L'École de danse de Québec tient à remercier ses précieux partenaires : le ministère de la Culture et des Communications du Québec, le ministère de l'Éducation du Québec, la Ville de Québec, la Commission scolaire de la Capitale, et ses écoles St-Roch et Cardinal-Roy, ainsi que le Cégep de Sainte-Foy.

L'École de danse de Québec



Centre de production
artistique et culturelle Alyne-LeBel
310, boulevard Langelier, bureau 214
Québec (Québec) G1K 5N3

Téléphone :
418.649.4715
Télécopieur :
418.649.4702

info.edq@qc.aira.com
www.ecolededansedequebec.qc.ca



L'École de DANSE de Québec



SECTEUR PROFESSIONNEL
PROGRAMME
DANSE-ÉTUDES

L'École de danse de Québec

est née en 1987 de la fusion des deux plus importantes écoles de la région : le Centre de Danse de Québec et l'école Danse Partout. La première a pris la relève de l'École supérieure Les Ballets Jazz, alors que la seconde était issue de l'Académie des Grands Ballets Canadiens implantée à Québec en 1967.

L'École de danse de Québec est reconnue pour l'excellence de son enseignement et le dynamisme des enseignants hautement qualifiés auxquels elle confie ses élèves. L'établissement du boulevard Langelier se distingue tout particulièrement par les programmes de niveaux primaire, secondaire et collégial de son secteur professionnel. Le programme Danse-Études, offert en collaboration avec la Commission scolaire de la Capitale, est reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec, tandis que le programme Danse-Interprétation de niveau collégial (AEC/DEC) spécialisé en danse contemporaine, dispensé conjointement avec le Cégep de Sainte-Foy, bénéficie de la reconnaissance du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Éducation du Québec.

En septembre 1990, L'École de danse de Québec répondait à l'invitation de la Commission des écoles catholiques de Québec (aujourd'hui la Commission scolaire de la Capitale) de s'affilier à son option Sports-Arts-Études. Cette option assure l'accès à une formation spécialisée en sports ou en arts conjuguée à un programme scolaire complet. Le programme Danse-Études couvre les deux dernières années du primaire et les cinq années du secondaire. Ce programme unique s'adresse aux jeunes artistes et sportifs qui font preuve d'un bon potentiel et qui désirent atteindre l'excellence dans leur discipline, tout en assurant leur réussite scolaire.



L'ORGANISATION SCOLAIRE



Photo: Pascal Teste

Selon la formule adoptée par la Commission scolaire de la Capitale, le modèle pédagogique de temps partagé fait place à la formation artistique intensive de façon à ne pas compromettre la formation académique établie en priorité dans sa mission. C'est pourquoi, à ce jour, seuls les élèves capables de concilier harmonieusement les deux volets, danse et études, peuvent se prévaloir de ce programme particulier.

Une journée type au programme Danse-Études se partage entre les études académiques en matinée et les cours de danse en après-midi. La grille-horaire de la formation académique, réduite d'environ 1/3 du temps habituel, rencontre néanmoins toutes les exigences du ministère de l'Éducation. Les élèves du programme Danse-Études s'entraînent de dix-huit à vingt heures par semaine, du lundi au vendredi. La demi-journée à L'École de danse de Québec comporte deux ou trois périodes de cours se déroulant de façon générale entre 13 h 30 et 17 h 30.

Après le repas du midi, le transport des élèves entre l'établissement scolaire et les studios de L'École de danse de Québec est assuré par la Commission scolaire de la Capitale, qui offre gratuitement le service d'autobus.

L'enseignement annuel de L'École de danse de Québec est échelonné sur trente-huit semaines incluant les quatre semaines obligatoires de la session estivale. La session d'été se tient au mois d'août tandis que l'année scolaire régulière se déroule de la mi-septembre au début juin.

LES OBJECTIFS ARTISTIQUES

En ce qui concerne la danse classique, l'objectif général poursuivi par L'École de danse de Québec est de doter les élèves d'une solide formation technique. Il s'agit de permettre à ceux qui envisagent une carrière dans ce domaine d'effectuer, habituellement vers la troisième secondaire, un transfert harmonieux vers une école nationale de danse classique.

L'objectif poursuivi par L'École de danse de Québec est d'entamer la formation en danse contemporaine dès le secondaire, parallèlement à l'apprentissage de la danse classique, afin de garantir l'acquisition d'une solide technique dès le début de l'adolescence. Il s'agit ici de faciliter, pour ceux qui souhaitent poursuivre dans cette voie, le passage au programme Danse-Interprétation de niveau collégial (AEC/DEC). Le programme collégial de L'École de danse de Québec constitue une suite naturelle à la formation de niveau secondaire et mène directement sur le marché du travail.

LA FORMATION ARTISTIQUE

Tel qu'indiqué dans les objectifs artistiques énoncés ci-dessus, l'entraînement en danse classique constitue la base de la formation artistique dispensée par L'École de danse de Québec, et ce, peu importe le profil de carrière. S'ajoutent, en fonction de l'âge et du niveau des élèves, des cours de danse jazz et de danse contemporaine, des cours de rythmique et de folklore, des cours de créativité et d'improvisation ainsi que des ateliers de création et de répertoire. De plus, des conférences et des séminaires, notamment sur la nutrition, l'histoire de la danse et la visualisation, sont également offerts à l'occasion. Évidemment, en période de spectacle, des répétitions et des prestations publiques s'ajoutent à l'horaire de base des élèves.

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

L'École de danse de Québec est sous la direction générale et pédagogique de madame Dominique Turcotte depuis 1985. Diplômée de l'École nationale de ballet du Canada (Toronto), madame Turcotte y a étudié au sein du programme de ballet professionnel et d'études de la sixième à la dixième année. Après avoir complété en un an le programme d'enseignement, elle y occupe un poste de professeur de 1979 à 1983, année où elle s'établit à Québec. Au fil des ans, Dominique Turcotte s'est entourée d'une équipe pédagogique dynamique, stable et des plus compétentes. Au secteur professionnel, la majorité des enseignants de L'École de danse de Québec sont des pédagogues diplômés. Ceux qui ne détiennent pas de diplôme d'enseignement sont des artistes encore actifs ou d'anciens danseurs interprètes et chorégraphes qui sont également reconnus pour leurs compétences pédagogiques.



Photo: Pascal Teste

LES CRITÈRES D'ADMISSION

Le candidat au programme Danse-Études doit se présenter à l'audition de L'École de danse de Québec et répondre aux critères suivants :

- Posséder de bonnes aptitudes physiques pour la danse;
- Avoir préalablement acquis de solides bases en danse classique;
- Démontrer un bon sens artistique et musical;
- Faire preuve d'une très forte motivation.

Pour être définitivement admis, le candidat accepté par L'École de danse de Québec au programme Danse-Études doit aussi rencontrer les normes d'admission de l'option Sports-Arts-Études de la Commission scolaire de la Capitale. L'élève doit notamment présenter des résultats scolaires se situant au premier ou au deuxième rangs cinquièmes. Une exception à cette règle s'applique toutefois pour l'admission en première secondaire puisque ces élèves sont soumis à des examens d'entrée.

LA PROCÉDURE D'ADMISSION

L'inscription à l'audition en danse est obligatoire. Le candidat au programme Danse-Études doit faire parvenir son formulaire d'inscription dûment rempli, un paiement de 30 \$ pour les frais d'audition, une copie de son certificat de naissance, une brève description de sa formation antérieure en danse et deux photographies (un portrait et une photo de la tête aux pieds en vêtements de danse). Parallèlement à la démarche d'admission auprès de L'École de danse de Québec, une demande doit être acheminée avant le 1^{er} mars à l'école Saint-Roch pour les élèves du primaire et à l'école Cardinal-Roy pour les élèves du secondaire. Les demandes tardives sont acceptées selon la disponibilité des places.

L'AUDITION D'ADMISSION

Le candidat n'a rien à préparer et l'audition se déroule en groupe, à la façon d'une leçon de danse. Elle comprend des exercices de danse classique à la barre et au centre, quelques enchaînements de style contemporain et une improvisation.

LES FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité pour la formation artistique sont de 1 500 \$ pour l'année scolaire régulière et de 500 \$ pour la session d'été. Le montant couvrant la saison principale peut être payé en trois versements annuels (septembre, janvier et avril) ou en dix versements mensuels. Les coûts de la session d'été sont redevables en entier avant le début des cours. Les élèves provenant de l'extérieur de la région de Québec ont accès au programme d'aide à la pension et au transport du ministère de l'Éducation. La gestion de ce programme est assurée par la Commission scolaire de la Capitale.

LE FONDS POUR BOURSES D'ÉTUDES

Créé en 1994, le Fonds pour bourses d'études de L'École de danse de Québec permet de venir en aide aux élèves talentueux dont les parents ne peuvent assumer, en partie ou en totalité, les frais de scolarité associés au programme Danse-Études. Les bourses sont octroyées selon un système d'évaluation qui tient compte des revenus familiaux. Les parents qui désirent demander une bourse d'études pour leur enfant doivent remplir le formulaire prévu à cet effet et le faire parvenir à L'École de danse de Québec accompagné d'une copie des déclarations d'impôt de l'année précédente. Les demandes de bourse doivent être reçues avant le 31 mai de chaque année pour l'année scolaire suivante.



Photo: Xavier Bonaccorsi



Photo: Pascal Teste